

**OBJET**

**CASINO DE SAINT-DENIS**

**AFFECTATION DES CREDITS AFFERENTS AU COMPTE 471**

---

Dans le cadre de l'exploitation des jeux de casino, la Commune et la STHCR (Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion) ont adopté le 18 décembre 2003 un Cahier des Charges, pour une durée de quinze années, ayant effet le 1<sup>er</sup> mai 2004 et devant se terminer le 30 avril 2019, pour l'exploitation du casino de Saint-Denis. Ce contrat, par lequel la Commune autorise la pratique des jeux de casino au Barchois et a choisi la STHCR pour cette exploitation des jeux, revêt la qualité de délégation de service public.

Conformément à l'article L. 2333-56 du Code Général des Collectivités Territoriales, les recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos peuvent être affectées, à concurrence de 50 %, à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique.

Conformément à l'Article 21 du Cahier des Charges de la délégation de service public, il est prévu que le Conseil Municipal délibère, avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, sur le programme de travaux à réaliser après accord entre le délégataire des jeux et la Commune.

Par conséquent, je vous demande d'approuver l'affectation des crédits disponibles au titre du compte 471 du Casino pour le remboursement d'emprunt pour les travaux d'aménagement réalisés sur la rue Doret et la rue Jean Chatel (tronçon Nice-Joffre) pour l'année 2009 et, le cas échéant, pour l'aménagement paysager envisagé aux abords du Casino.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Gilbert ANNETTE**

OBJET

CASINO DE SAINT-DENIS  
AFFECTATION DES CREDITS AFFERENTS AU COMPTE 471

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/7-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René Louis PESTEL, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*9 abstentions  
(dont 2 votes par procuration)*



*M. Dominique FOURNEL, Mme Maryse TROTET,  
M. Iqbal INGAR, M. Jean-Michel BARDIERE,  
M. René-Paul VICTORIA, Mme Claudine GERMAIN  
et Mme Raziah LOCATE*

*pour*



*autres élus présents et mandaté*

**ARTICLE 1**

Approuve l'affectation des crédits disponibles au titre du compte 471 du Casino pour le remboursement d'emprunt pour les travaux d'aménagement réalisés sur la rue Doret et la rue Jean Chatel (tronçon Nice-Joffre) pour l'année 2009 et, le cas échéant, pour l'aménagement paysager envisagé aux abords du Casino.

**DELIBERATION N° 0877-25**

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à procéder à l'affectation des crédits concernés et à signer tous les actes et documents y afférents.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **24 OCT. 2008**

**LE MAIRE**  
  
**Robert ANNETTE**

**CASINO DE SAINT-DENIS**  
**AFFECTATION DES CREDITS AFFERENTS AU COMPTE 471**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT**  
**SUR LE SITE DU BARACHOIS – FRONT DE MER**

**I) Travaux réalisés sur la période 2005-2008**

- |   |                  |
|---|------------------|
| - aménagement de la rue Doret                             | 166 000,00 € TTC |
| - aménagement de la rue Jean Chatel (tronçon Nice-Joffre) | 230 000,00 € TTC |

**II) Programme 2009**

Le financement 2009 sera affecté au remboursement de l'annuité relative aux tranches de travaux décrites ci-dessus et, le cas échéant, le reliquat financera l'aménagement paysager envisagé aux abords du Casino.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 18/10/2008  
En annexe à la Délibération N° 017-26

**LE MAIRE**

